

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 22 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 OCTOBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Valériane ALEXANDRE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
 Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CCAS - EHPAD : RESIDENCE " LES CAMELIAS " : ACCORD SUR EMPRUNT

Dans le cadre de la réhabilitation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des 'Camélias', le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dax a décidé de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt Phare d'un montant total de 4 314 115 €.

Les caractéristiques de la demande de prêt PHARE, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et approuvées par une délibération en date du 1er octobre 2015 du Conseil d'Administration du CCAS, sont les suivantes :

- Type de prêt : PHARE
- Montant du prêt : 4 314 115 €
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux de livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %
- Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire avec échéance déduite
- Modalité de révision : Simple révisabilité

Les délibérations du Conseil d'Administration prévoyant le recours à l'emprunt d'une durée de remboursement supérieure à 12 ans ne sont exécutoires qu'après avis conforme du Conseil Municipal, en application de l'article L.2121-34 du CGCT.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis conforme à la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Dax, sollicitant le recours à l'emprunt tel que décrit ci-dessus pour la réhabilitation et la modernisation de l'EHPAD ' Les Camélias '.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151022-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Octobre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».